

## Être ou ne pas être québécois

Jules Duchastel, Jean-Guy Lacroix, Marcel Rafie et Albert Desbiens

Numéro 25, 1995

Être ou ne pas être québécois

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002289ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002289ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Duchastel, J., Lacroix, J.-G., Rafie, M. & Desbiens, A. (1995). Être ou ne pas être québécois. *Cahiers de recherche sociologique*, (25), 5–16.  
<https://doi.org/10.7202/1002289ar>

## Présentation

# Être ou ne pas être québécois

---

Jules DUCHASTEL,  
Jean-Guy LACROIX,  
Marcel RAFIE  
et Albert DESBIENS

Les sondeurs nous prédisent déjà la défaite du Oui au référendum sur la souveraineté du Québec<sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit de leur perspicacité, il n'en demeure pas moins que toute prédiction demeure aujourd'hui hasardeuse. Cette perplexité de l'électorat pourrait être analysée de plusieurs manières et les articles de ce numéro nous fournissent des éléments de réflexion susceptibles d'en éclairer les raisons profondes. Nous nous contenterons de souligner au point de départ quatre facteurs qui sont souvent évoqués pour expliquer cette incertitude. Nous dirons d'abord que ce n'est pas une question de question (Bourque et Duchastel). Il n'existe pas une bonne question. Il existe un projet global qui sera saisi de manière approximativement juste par l'ensemble des électeurs et qui porte sur l'affirmation première de la souveraineté du Québec, suivie d'une proposition d'union plus ou moins développée avec le Canada. Il était certes important, tel qu'en témoigne l'alliance entre les trois partis favorables au Oui, d'inclure cette proposition d'association avec le Canada. Il n'en demeure pas moins que l'électorat tant francophone qu'anglophone ou allophone saisit bien la nature de l'enjeu, soit de prendre le risque de la souveraineté. Et cette question ne se débattra pas sur un plan purement sémantique, mais plus profondément en fonction d'un ensemble complexe de facteurs: la dominante identitaire (Labelle et autres) et l'existence plus ou moins grande d'une volonté de reconnaissance (Nielsen) des citoyens appelés à voter; la capacité du projet souverainiste à satisfaire des exigences de démocratie

---

<sup>1</sup> Daniel Latouche fait référence, dans sa chronique du journal *Le Devoir*, samedi 26 août 1995, à la déclaration d'un certain nombre de directeurs de maisons de sondage qui prédisent l'échec du référendum. Quatre spécialistes des sondages prédisent également une dure défaite pour le camp du Oui (voir Jean-Herman Guay, Pierre Drouilly, Pierre-Alain Cotnoir et Pierre Noreau, «Le courage de dire "une prochaine" fois. Les souverainistes se dirigent vers un autre échec», *Le Devoir*, 28 août 1995).

(Bouchard, Labelle et autres, Latouche) et à proposer une redéfinition du vivre-ensemble (Beauchemin) dans le contexte d'une mutation profonde de la régulation politique des sociétés (Bourque et Duchastel, Salée).

L'incertitude ne s'explique pas non plus d'abord par le vote fortement majoritaire en faveur du Non des communautés anglophone et allophones. Si cela pose un problème de plus en plus important aux souverainistes en raison de la proportion croissante de ce groupe dans la société québécoise, ce fait ne suffit pas à expliquer l'indétermination de la situation actuelle. L'ambivalence identitaire des Québécois francophones l'explique davantage dans la mesure où ces derniers se définissent selon deux identités plus ou moins contradictoires (Labelle et autres), mais non moins ressenties, et que le besoin de reconnaissance de leur spécificité québécoise peut trouver à s'exprimer de bien des manières.

L'incertitude tient encore au fait que le nationalisme québécois est interpellé au moins de deux façons. Les nationalismes établis, ceux pour lesquels la conquête d'une hégémonie culturelle et linguistique est un fait accompli et qui peuvent ainsi prétendre à l'universel et au pluralisme, interpellent les nationalismes revendicateurs comme autant de figures attardées d'un projet ethniciste. Le débat au Québec portera à la fois sur le fondement historique d'une tradition politique ou civique et sur le projet d'un nationalisme renouvelé capable d'intégrer les mêmes valeurs universalistes et pluralistes. La contradiction n'en sera pas moins présente qui consiste en l'affirmation nécessaire d'une identité culturelle et politique commune (du Québec) qui ne peut que s'opposer à une identité concurrente (du Canada). Comment concilier les deux aspects indissociables de tout nationalisme dans un contexte de concurrence nationalitaire?

D'une autre façon, le contexte d'affaiblissement des États-nations face au processus de mondialisation de la régulation économique et de déstructuration relative de la régulation politique au sein même de ces États-nations pose avec acuité la question du sens de la nation comme principe de totalité aujourd'hui. Le projet souverainiste est-il dépassé par l'histoire ou peut-il de nouveau servir à la recomposition du politique sur de nouvelles bases et être une solution de rechange face au consentement de plus en plus répandu au néolibéralisme? Cela constitue un dernier défi qu'il n'est pas facile de relever faute d'un projet de société.

## 1 Être ou ne pas être québécois

Gilles Vigneault répondait à Franco Nuovo<sup>2</sup> que la question nous avait été donnée par un Anglais, «gratuitement, vers 1610, deux ans après la fondation de la ville de Québec, et c'est *to be or not to be*». Être ou ne pas être québécois implique que l'on définisse, d'une part, les termes de l'alternative et, d'autre part, la québécity elle-même. Le dilemme ainsi posé nous rappelle que le résultat du référendum sera déterminant pour l'avenir. Être québécois implique la reconnaissance formelle de l'existence d'une nation québécoise, quelles qu'en soient les modalités. Ici, la nature de la question peut jouer un rôle puisqu'elle donnera une indication de la nature de la reconnaissance recherchée. Absente de la Constitution de 1982, alors même que les droits ancestraux des autochtones s'y trouvent protégés par la Charte canadienne des droits et libertés, cette reconnaissance avait pourtant été implicite jusque dans les années soixante-dix dans la représentation du Canada comme résultat d'un pacte entre deux nations. Ce qui en reste tend à se dissoudre complètement dans le cadre du multiculturalisme et de la multiplication des groupes d'ayants droit favorisée par la Charte de 1982. L'échec des tentatives répétées (Meech et Charlottetown) de réparation de cet «oubli» historique et la rigidité de la formule d'amendement de la Constitution prévue pour durer «mille ans» tracent ainsi l'autre terme de l'alternative: ne pas être ou être tout simplement un groupe de Canadiens parmi d'autres groupes de Canadiens.

Mais alors, que veut dire être québécois? La plupart des auteurs ayant contribué à ce numéro dessinent, à leur manière, l'histoire de la formation d'une société et d'une nation québécoises. Ils retracent l'évolution d'une représentation identitaire d'abord canadienne, puis canadienne-française et, enfin, québécoise. Nul doute qu'être québécois renvoie à la reconnaissance de ce fait collectif qu'il existe une communauté politique, linguistique et culturelle qui se réclame d'une identité propre. La question devient de savoir à partir de quand une communauté d'identité peut demander sa reconnaissance en tant que nation. Il nous semble satisfaisant de dire avec Bourque et Duchastel qu'il suffit qu'une telle communauté se représente comme nation et qu'elle ait produit dans l'histoire des effets pertinents. Comment, en effet, nier que l'histoire politique du Canada soit marquée dans la construction de ses institutions par l'existence d'une telle communauté de langue et de culture françaises?

Être québécois laisse encore une question ouverte. Qui se qualifie au titre de Québécois? Nous reviendrons plus loin sur la lutte des identités au Québec. Contentons-nous ici de poser la question de savoir

---

<sup>2</sup> *Le Journal de Montréal*, 22 mars 1995.

dans quelle mesure ce *nous* collectif du Québec inclut ou non l'ensemble des citoyens qui l'habitent. Être québécois implique nécessairement de choisir l'identité québécoise comme identité première. Historiquement, les Québécois sont de culture et de langue françaises, mais la société québécoise comprend une pluralité d'autres communautés dont la plus importante historiquement et en nombre est la communauté anglophone. La québécitude est leur par un choix personnel ou le deviendrait par un choix collectif qui aboutirait à la souveraineté.

## 2 Comment définir la nation

Il est courant d'opposer deux conceptions de la nation, l'une civique dont la France républicaine serait le cas exemplaire et l'autre ethnique dont l'idéal-type se réaliserait dans l'Allemagne du *jus sanguis*. Ces conceptions sont souvent présentées comme étant irréconciliables et ayant servi de fondement à des formes différentes d'États-nations. Salée s'emploie à démontrer que même Renan, considéré comme le chantre de la version républicaine de la nation, ne peut éviter de faire valoir le fondement culturel de celle-ci. Il est certes indéniable que différents États-nations ont incarné des versions plus ou moins polarisées de cette opposition entre les aspects civiques et ethniques de la nation. Mais le syntagme même d'État-nation n'est-il pas là pour nous rappeler que la nation ne va pas sans le procès d'institutionnalisation politique qui se réalise dans la formation d'un État démocratique? La nation constitue une représentation moderne de la communauté qui est indissociable de la naissance d'institutions démocratiques qui se fondent sur la souveraineté populaire, animant ainsi les citoyens qui forment un peuple. Comment alors parler de nation moderne indépendamment de son fondement civique?

Pourtant, il subsiste bien des désaccords sur le sens à donner au nationalisme. L'étiquette même d'ethnicité accolée au concept de nation suscite les plus grandes craintes. Elle évoque tout au moins les dérives historiques et actuelles de communautés nationales ethnocentrées qui ont procédé ou procèdent, de diverses manières, à la purification ethnique. Dans ce contexte, il ne manque pas de pourfendeurs pour qualifier tout nationalisme d'ethniste. Les nationalistes québécois sont ainsi soupçonnés de cacher, sous diverses parades, le fondement de leur idéologie qui, en dernière analyse, s'appuierait invariablement sur l'œuvre du chanoine Groulx. La contrepartie de cette charge est la tendance actuelle de certains souverainistes à ne thématiquer que l'aspect démocratique et civique de leur nationalisme.

Salée et Beauchemin, chacun à sa manière, prennent le contre-pied de cette position en tentant de montrer le caractère incontournable de cette ethnicité de la nation. Nous reviendrons plus loin sur l'opportunité de conserver cette épithète, mais l'argument de fond des auteurs consiste à dire qu'il n'y a pas de nation sans dimension historique, culturelle ou linguistique. Beauchemin, Bouchard, Bourque et Duchastel, Labelle et autres, Lacroix montrent, tour à tour, combien l'histoire commune, la culture et la langue sont les raisons d'être de la formation d'une identité particulière de la communauté au Québec. Comment alors nier la pertinence du facteur culturel dans la représentation nationalitaire? Comme nous l'avons souligné plus haut, le nationalisme des États-nations constitués est, par définition, plus orienté vers la dimension politique, démocratique et civique. Cela se comprend au terme d'un processus que J.-M. Ferry qualifie d'«ethnocidaire» (Bourque et Duchastel) processus qui a conduit généralement à l'hégémonie culturelle et linguistique. Par contre, les communautés nationales qui ont subi ces pressions à l'assimilation, comme c'est le cas des francophones et des autochtones au sein du Canada, mettront tout aussi naturellement l'accent sur l'aspect proprement identitaire de leur revendication nationaliste. Dans le cas canadien, non seulement ce phénomène général joue-t-il, mais l'histoire particulière de l'affrontement des nationalismes (Bourque et Duchastel) a conduit, d'une part, les Canadiens à développer une identité de la citoyenneté et, d'autre part, les Québécois et les autochtones à mettre de l'avant leur identité culturelle.

Doit-on, dans ce contexte, qualifier ce nationalisme d'ethnique? Nous préférons parler de la dimension culturelle du nationalisme plutôt que de son caractère ethnique, et ce pour plusieurs raisons: d'abord, l'ethnicité renvoie à une image quelque peu surannée de la communauté; ensuite, cette notion a été, dans les faits, remplacée par celle d'identité culturelle; enfin, l'ethnicité ne peut être assimilée à l'idée de nation. Il ne s'agit pas seulement d'un jeu sur les mots comme le soupçonnent les critiques du nationalisme québécois. L'ethnicité n'a pas en soi de valeur négative, même si c'est souvent au nom de l'identité ethnique que se manifeste le refus de l'altérité (à des degrés plus ou moins dramatiques). L'ethnicité renvoie à un phénomène identitaire qui découle de la dimension communautaire de toute société (*Gemeinschaft*, Tonnies). Il ne faut pourtant pas confondre nation et ethnie, bien qu'historiquement c'est ainsi que la représentation des identités au Canada a pu se manifester. Avant les années quarante au Canada et jusqu'à la fin des années cinquante au Québec, l'identité se constitue en référence aux deux races, canadienne-française et catholique et canadienne-anglaise et protestante. Non seulement l'ethnicité a-t-elle été remplacée dans la représentation par la culture (culture québécoise, biculturalisme et multiculturalisme au

Canada), mais l'identité ethnique doit être distinguée, conceptuellement, de l'identité nationale en ce qu'elle n'est pas, par principe, articulée autour d'un projet d'institutionnalisation politique. La nation, encore une fois, ne se conçoit que dans son rapport à la formation d'un État.

En somme, il n'existe pas de nationalisme qui soit purement civique. Tout nationalisme suppose une hégémonie (Lacroix) culturelle (fût-elle multiculturelle) et linguistique (même dans le contexte d'un bilinguisme institutionnel). Par contre, plus cette hégémonie est assurée, plus le nationalisme a tendance à se polariser du côté de la citoyenneté. Par ailleurs, il est clair que le passage de l'ethnicité à la culture dans le vocabulaire est significatif d'un mouvement réel dans la direction d'une ouverture à l'altérité et à la diversité au sein même de la représentation nationale. Est-il alors pertinent de parler d'une nouvelle forme de nationalisme et, surtout, s'agit-il de cela dans le projet souverainiste actuel? La majorité des textes qui suivent adoptent le point de vue d'un nationalisme renouvelé dans le sens de l'affirmation d'une culture politique commune, d'une promotion de la démocratie et des droits de l'homme, d'une égale ouverture à l'universel et au pluralisme (Bouchard, Labelle et autres, Latouche, Nielsen). Il ne s'agit pas, de la part des auteurs, de concessions de forme visant à occulter la vraie nature d'un nationalisme qui serait toujours demeuré ethniciste, pas plus qu'un virage vers un nationalisme qui n'aurait plus de racines culturelles. Il s'agit bien plutôt d'un nationalisme québécois qui se situe à la fois dans son histoire, son présent et son avenir. Du côté de l'histoire, il s'appuie sur la tradition démocratique telle qu'elle se réalise dans l'institution bicentenaire du Parlement et sur la dimension identitaire d'un peuple partageant dès l'origine une religion, une langue et une culture communes. Du côté du présent et de l'avenir, ce même nationalisme s'inscrit dans les transformations actuelles de la société qui se manifestent dans le double mouvement d'un repli sur l'individu (Beauchemin) et ses droits (Bourque et Duchastel) et d'une ouverture sur le monde (Latouche, Lacroix, Proulx).

### **3 La nation dans une modernité qui s'épuise**

Les propos qui précèdent nous conduisent à une question encore plus fondamentale: Quelle est la pertinence de la nation dans une modernité qui s'épuise? Nous aborderons ce problème selon trois angles. Le premier est relativement abstrait et interroge le bien-fondé de la conception de la société comme totalité. Le deuxième concerne la question plus immédiate de la transformation de la forme de l'État ou, si l'on veut, des modalités de la régulation politique de la société. Le troisième questionne le rapport des États-nations avec l'économie

monde. Dans tous les cas, la question demeure de savoir si la nation constitue encore la meilleure forme de communauté politique.

Lacroix nous indique que la forme des institutions est le résultat de l'action sociale orientée par la subjectivité collective, telle qu'elle s'incarne dans la culture et la société civile. Il présuppose que la société est le produit de l'action d'un sujet historique, celui-ci se définissant lui-même dans la représentation idéologique de son identité. Il s'agit bien là du mode de reproduction de la société moderne qui s'appuie sur la forme de représentation idéologique et sur l'existence d'institutions politiques au sein desquelles les idéologies peuvent se déployer. Il est donc facile de comprendre que l'action collective appuyée sur une idéologie souverainiste pourrait conduire à la formation d'un nouveau pays ou, à tout le moins, à un nouvel arrangement constitutionnel. Sans être rejeté, ce modèle est cependant critiqué par plusieurs auteurs contemporains qui diagnostiquent le passage actuel à une phase nouvelle de la modernité (Giddens) ou à un nouveau mode de reproduction sociale (Freitag, Habermas, Luhmann). Dans tous les cas, le diagnostic montre le caractère de plus en plus instrumental et fonctionnel des systèmes sociaux qui dépouillent l'action humaine de sa capacité d'agir historiquement. La société ne se réalise plus dans un acteur collectif mais à travers la multiplication de rôles (et non plus d'acteurs au sens plein) qui se jouent dans une multiplicité de sous-systèmes de moins en moins hiérarchisés. Comment imaginer dans ce contexte une mobilisation nationale pour une action sociale significative? Si la question se pose en termes théoriques, elle n'est pas pour autant résolue.

Le deuxième angle de la réflexion nous conduit sur un terrain plus pragmatique. S'il n'est pas possible de déterminer aujourd'hui qui a raison entre ceux qui annoncent la fin de la modernité et ceux qui anticipent sa pleine réalisation, il est certain que la société et sa modalité de régulation politique (la forme de l'État) sont en train de se transformer entièrement. Nous reviendrons sur les tendances à la mondialisation et à son effet de désinvestissement des États-nations de leur fonction de régulation économique. Nous nous concentrerons ici sur le fait que l'État est en train de redéfinir en profondeur les modalités de la régulation sociale et atteint ainsi sa propre légitimité. Le rééquilibrage qui s'opère entre la sphère privée et la sphère publique (Bourque et Duchastel) et la crise du lien social (Beauchemin) qui l'accompagne entraîneront une redéfinition du lien identitaire global dans la société. Nous convenons avec Bourque et Duchastel que l'identité canadienne s'est progressivement redéfinie dans le sens de ces transformations. L'idéologie nationale de la citoyenneté particulariste s'accommode bien du désinvestissement relatif du politique et de la centration sur la revendication des droits d'une profusion de groupes et

de personnes. Peut-on parler alors d'une adaptation néolibérale de l'identité nationale? La question qui se pose au Québec, dans ce contexte, concerne la capacité du nouveau nationalisme à apporter une réponse différente à ce défi. Ici se manifeste de façon pressante l'idée d'un projet de société, appelé des vœux d'un grand nombre de groupes dans le cadre de la Commission nationale sur l'avenir du Québec. Comment la souveraineté peut-elle apporter, dans le présent contexte, une meilleure solution aux tensions actuelles de la société que la réponse canadienne? Bourque et Duchastel et Salée prétendent que la souveraineté est la condition préalable pour la recomposition du politique. Beauchemin croit que la crise du lien social pourrait se résoudre dans ce même projet. Proulx affirme que la souveraineté accroîtrait les chances de repenser la régulation politique à travers la décentralisation. Dans la même veine, Latouche croit que la souveraineté favorisera une nouvelle articulation entre le global et le local. Lacroix et Nielsen pensent que l'occasion est donnée d'imaginer de nouvelles politiques et institutions culturelles. Labelle et autres voient la souveraineté comme la condition nécessaire à une intégration harmonieuse de l'ensemble des communautés culturelles. Il nous reste à souhaiter que le projet souverainiste s'enrichisse d'un contenu social afin de montrer qu'il y aurait avantage à faire l'indépendance du point de vue même de l'évolution de nos institutions et du rétablissement d'un lien social en voie de dissolution.

La souveraineté est également questionnée du point de vue de la tendance généralisée à la mondialisation des rapports économiques et à une certaine internationalisation des mécanismes de régulation. Il est souvent affirmé que toute forme de nationalisme constitue un anachronisme dans ce nouveau contexte d'échanges généralisé. Plusieurs arguments sont repris dans les articles qui suivent démontrant la nécessité du maintien des États-nations. La mondialisation ne s'accompagne pas nécessairement des mécanismes régulateurs essentiels aux échanges économiques, ni des institutions de régulation plus larges nécessaires à toute société développée (Proulx). Il n'existe actuellement qu'un modèle d'union politique transnationale qui est en voie de construction (l'Union européenne) et qui est loin d'avoir suscité une amorce de dissolution des États-nations (Latouche). Partout ailleurs, les mécanismes régulateurs sont trop faibles pour qu'on fasse l'économie des États-nations. Dans tous les cas, la démocratie n'y est que faiblement assurée alors qu'elle profite davantage du cadre national. En dehors du fait que les États-nations sont encore les seules institutions à pouvoir répondre à la demande de reconnaissance identitaire et de développement culturel (Lacroix, Nielsen), ils assurent une plus grande garantie de coexistence pacifique (Latouche) que les communautés ethniques, justement en raison de leur institutionnalisation politique, et

ils permettraient une meilleure adaptation des unités locales et régionales dans le cadre de la mondialisation (Latouche, Proulx).

#### 4 La lutte des identités

Nous retenons qu'il existe bien une idéologie nationale canadienne (Bourque et Duchastel), même si celle-ci n'a jamais réussi à former l'image d'une véritable communauté nationale. Après avoir reproduit l'image de la dualité des identités au Canada jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, cette idéologie s'est progressivement constituée sur la base d'une représentation de la citoyenneté d'abord universaliste, dans le développement de l'État-providence, puis particulariste, dans le mouvement actuel de néolibéralisation de la société et de l'État. Cette idéologie de la citoyenneté définit une communauté de citoyens partageant un territoire commun, se gouvernant dans un pays et vivant dans une même société. La version particulariste de cette idéologie met l'accent sur la personne et favorise l'émergence de plusieurs catégories d'ayants droit soumis à l'administration d'une justice procédurale, ce qui renforce l'idée d'une dérive systémique de la société et d'un désinvestissement du politique. En quoi alors cette idéologie est-elle encore nationaliste? Elle l'est au moins de deux points de vue, en tant qu'elle produit un principe d'unité dans l'idée d'un espace et d'un gouvernement nationaux mais surtout en ce qu'elle nie partiellement ou entièrement l'existence d'autres communautés nationales. Les autochtones, bien que jouissant d'une reconnaissance partielle dans la Charte canadienne des droits et libertés, n'ont pas encore obtenu les pouvoirs correspondants. Les Québécois ne jouissent ni de la reconnaissance symbolique ni d'une forme quelconque de reconnaissance institutionnelle qui leur permettrait de se distinguer des autres groupes de Canadiens. L'obstination largement majoritaire du reste du Canada à refuser cette reconnaissance constitue en quelque sorte un ciment idéologique nationaliste réactif.

L'existence même de trois contre-nationalismes sur un même territoire et dans un même État provoque ce que nous pouvons appeler une lutte des identités. Celle-ci se manifeste au moins de trois façons. D'abord, il y a opposition entre deux instances gouvernementales sur la politique de gestion des identités. Ensuite, il y a nécessairement conflit de représentation quant à la communauté d'appartenance première pour les différents citoyens du Québec. Enfin, plus spécifiquement, il y a ambivalence au sein même de la population francophone du Québec.

Labelle et autres soulignent avec force détails les contradictions inhérentes aux politiques canadienne et québécoise de gestion de la diversité ethnique et des immigrants. Les auteurs mettent en évidence les

contradictions d'approche entre, d'une part, les politiques fédérales du multiculturalisme et de reconnaissance des droits des divers groupes et, d'autre part, la politique du Québec visant l'intégration des immigrants au milieu linguistique et culturel francophone. Cette dernière ne peut paraître que coercitive dans la mesure où elle s'oppose, en quelque sorte, au mouvement naturel qui conduit les immigrants à l'assimilation au Canada anglais et où elle propose une identité qui n'était pas nécessairement recherchée par l'immigrant venant au Canada. Faute d'une reconnaissance de sa spécificité propre qui justifierait sa prétention à l'intégration, le Québec peut ainsi sembler aller à l'encontre des droits fondamentaux des individus. C'est ce qui conduit les auteurs à proposer la souveraineté comme condition incontournable de cette politique d'intégration.

On peut comprendre dans ce contexte la crise de légitimité relative qu'engendrent ces contradictions. Les francophones, bien que disposant à travers les institutions des moyens nécessaires pour faire respecter ces contraintes, n'ont pas nécessairement la capacité de les légitimer. La transformation des rapports de forces conséquemment au rapatriement de la Constitution et à l'inclusion de la Charte contribue, au contraire, à accroître cette carence de légitimité. C'est ainsi qu'il est difficile d'en vouloir aux immigrants de s'identifier d'abord au Canada et de souhaiter recevoir la protection de leurs droits que leur assure normalement la Charte. Mais cela n'est que l'aboutissement d'un rapport de forces qui n'a cessé de se transformer à travers le temps. Les stratégies fédérales qui ont consisté à promouvoir la politique du multiculturalisme et des droits de la personne ont peu à peu affaibli la légitimité des politiques du Québec dans le cadre du fédéralisme canadien.

Indépendamment de cette évolution relativement récente de la situation constitutionnelle canadienne, il faut enfin souligner que la formation de l'identité canadienne n'a pas été sans effet sur l'identité des Québécois francophones. Ce qu'il est convenu d'appeler l'ambivalence des Québécois francophones se trouve au centre de ce conflit d'identités. Le Canada ne s'est pas bâti indépendamment du Québec et les valeurs qu'il véhicule par le biais de ses institutions sont aussi celles de ces mêmes Québécois. Le Canada fut d'abord francophone et toutes ses institutions ont été marquées par la présence du fait francophone. La Charte, malgré la confusion des genres de droits qu'elle comporte (Bourque), correspond aussi à la sensibilité des Québécois qui avaient déjà adopté leur propre Charte. En somme, le Canada représente nécessairement une part d'identité pour les Québécois francophones.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas facile de redéfinir un nouveau nationalisme capable d'intégrer à la fois les éléments de l'évolution actuelle des sociétés vers de nouvelles formes de communautés politiques et la conciliation des identités diversifiées qui se sont nécessairement développées dans un Québec au sein du Canada.

## 5 Des intellectuels face au scrutin

Les auteurs qui ont contribué à ce numéro sur la souveraineté ne sont pas tant préoccupés de prédire les résultats de l'exercice référendaire que de proposer leur réflexion sur le sens à donner au projet souverainiste. Il est indéniable que la lutte référendaire sera difficile et les résultats incertains. Nous avons vu que plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette incertitude et que ceux-ci ne renvoient pas uniquement à des questions de stratégies. Le défi actuel consiste à proposer un projet souverainiste dans un contexte sociétal qui est en voie de profonde mutation. Il nous faut répondre simultanément à deux questions: Comment faire reconnaître une identité nationale québécoise dans un contexte d'ouverture démocratique et comment proposer une réponse alternative aux problèmes que posent les transformations actuelles de la société?

Il y a très forte convergence entre les textes des divers auteurs sur le renouvellement de la problématique nationale, et ce malgré la différence des points de vue. Si Beauchemin et Salée continuent d'employer l'expression de nationalisme ethnique, c'est à seule fin de montrer les limites de la position rationaliste de la nation comme simple expression d'un lien contractuel entre citoyens dépositaires de droits. Pour le reste, ils partagent l'opinion de l'ensemble des auteurs qui expriment la nécessité d'une nation non uniquement définie par son histoire, mais par une culture politique commune caractéristique de ses institutions démocratiques et ouverte sur la diversité. Cette convergence n'est pas moins forte autour de diverses propositions de recomposition des institutions politiques dans le contexte des transformations actuelles autant de la régulation politique à l'interne que du rapport des États-nations avec le système mondial à l'externe. C'est ainsi que la souveraineté n'est pas recherchée à seule fin d'obtenir la pleine reconnaissance de l'identité québécoise; il s'agit aussi de proposer une réponse alternative au déploiement du néolibéralisme. C'est donc sur la base des institutions politiques et démocratiques qu'un projet de société peut s'élaborer, et non pas à partir des décisions judiciaires qui ont tendance à s'imposer au Canada comme nouveau mode de régulation. La souveraineté apparaît ainsi comme la condition de réalisation de nouvelles institutions et de nouvelles politiques en réponse aux enjeux actuels.

Des intellectuels face au scrutin livrent leurs réflexions sur ces institutions et ces politiques appelant de manière unanime la souveraineté comme condition de réalisation d'une société plus solidaire dans laquelle les institutions politiques pourront contribuer à rétablir, au-delà des individualités, le lien social.

Jules DUCHASTEL  
Jean-Guy LACROIX  
Marcel RAFIE  
Département de sociologie  
Albert DESBIENS  
Département d'histoire  
Université du Québec à Montréal